

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Intempéries-
Communes sinistrées
de Bordeaux
Métropole : Fonds de
soutien**

Séance du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir :
Fatima SABI à Nathalie LACUEY – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Andrée COLLIN**

Absent : Nicolas CALT

Christophe BAGILET a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'après un épisode caniculaire intense, lors de la période du 16 au 19 juin 2022, le Sud-Ouest a été frappé par de violents orages de grêle les nuits des 19, 20 et 21 juin derniers. Ces événements climatiques extrêmes ont durement touché les habitants des communes girondines et métropolitaines. Des bâtiments publics ont été endommagés, des exploitations agricoles, des véhicules ou des habitations ont également été affectés, parfois rendus inutilisables.

Dans les seules communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Taillan-Médoc, près de 1800 logements ont ainsi été touchés. La moitié des bâtiments publics ont par ailleurs nécessité des travaux de grande ampleur pour redevenir fonctionnels.

Très rapidement, les équipes techniques communales et métropolitaines se sont mobilisées pour intervenir et mettre en sécurité les voiries, les réseaux et les bâtiments publics.

Au-delà de cette première réponse, Bordeaux Métropole a souhaité créer par délibération du 24 juin 2022 un Fonds de Soutien aux communes pour les accompagner dans la suite de la gestion de cet évènement climatique extrême. Ce fonds répond à deux objectifs :

- Un besoin budgétaire de court terme pour permettre aux communes de faire face aux premières dépenses d'urgence qu'elles ont engagées – le montant de cette aide de première solidarité sera déterminé avec chacune des communes concernées (une délibération a été présentée au conseil métropolitain du 8 juillet pour en autoriser le versement)
- Accompagner les communes et leur territoire dans la reconstruction : bâtiments publics, activités économiques et agricoles, relogement des habitants ; ces aides seront attribuées en complément des dépenses prises en charge au titre des contrats d'assurance souscrits par les personnes morales et privées.

La délibération du Conseil Métropolitain présentée le 8 juillet sera complétée par les règles d'attribution.

La ville de Floirac souhaite prendre toute sa part à la solidarité qui s'organise ainsi à l'échelle intercommunale.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'abonder le fonds métropolitain créé, en procédant au versement d'une aide financière exceptionnelle de 2000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5215-26 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2022 ;

Considérant que le fonds de soutien créé par Bordeaux Métropole apparaît nécessaire à la fois matériellement et humainement pour soutenir les collectivités victimes des intempéries ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'abonder le fonds de soutien aux communes sinistrées de Bordeaux Métropole d'un montant de 2 000 €.

VALIDE l'inscription des fonds au Budget 2022 chapitre 67

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane', written diagonally across the page.